

Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest 2021-II

Avis aux détenteurs de parts

Le 14 octobre 2022, la **Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest 2021-II** a réalisé une opération de roulement et fut dissoute le 31 décembre 2022. Les commanditaires de la catégorie A ont reçu 61.092010 parts du fonds Explorer Série A/Roulement de Marquest Mutual Funds Inc. pour chaque unité de SC. Les commanditaires de la catégorie F ont reçu 64.252873 parts du fonds Explorer Série F de Marquest Mutual Funds Inc. pour chaque unité de SC.

PRIX DE BASE RAJUSTÉ (PBR) :

Date de roulement	14 octobre 2022	
	Catégorie A	Catégorie F
PBR par unité de la SC à la fin de la période	36.5067835 \$	39.5140959 \$
Taux de conversion par part de fonds commun de placement	61.092010	64.252873
PBR par part du fonds Explorer Séries de Marquest Mutual Funds Inc. au moment du roulement	0.5975705 \$ par part Explorer Série A/Roulement	0.6149779 \$ par part Explorer Série F

FRAIS D'ÉMISSION:

Conformément à la loi de l'impôt sur le revenu, les détenteurs peuvent déduire en 2022 et les années subséquentes, le montant respectif des frais d'émission non déduits de la société en commandite au moment de la dissolution.

Les montants qui peuvent être déduits pour chacune des années restantes est comme suit:

	Par unité de SC	Par part de fonds commun
2022	1.5376 \$	0.0246 \$
2023	1.5376 \$	0.0246 \$
2024	1.5376 \$	0.0246 \$
2025	1.5376 \$	0.0246 \$
2026	1.0194 \$	0.0163 \$

IMPORTANT:

Les informations de PBR fournies ci-dessus sont calculées sur la base des informations dont nous disposons au moment de la production de la déclaration de la société. Vos calculs de PBR peuvent différer dans certaines circonstances en fonction de vos transactions personnelles dans lesquelles la société n'est pas impliquée, par ex. si vous avez engagé des frais de courtage lors de l'acquisition des parts de société, assurez-vous donc de valider les calculs de PBR avec vos propres dossiers. Veuillez transmettre ces informations à votre expert fiscal car ce PBR est

nécessaire pour calculer le total des gains en capital imposables. Cette valeur de PBR ne s'applique qu'au moment de la disposition des actions du fonds commun de placement. Votre expert fiscal aura besoin du montant total des actions cédées du fonds commun de placement, cette information se trouve généralement sur le formulaire T5008 que vous recevrez.

Notez également que le coût d'émission est amorti sur une période de 5 ans. Votre expert fiscal aura besoin de ces informations pour appliquer ces déductions dans les années à venir. Aucun autre feuillet fiscal ne sera émis. Nous vous suggérons fortement de vous référer à notre Guide fiscal annuel pour plus d'informations sur ce qui précède.